

Service Santé Environnement

ars-dt73-environnement-sante@ars.sante.fr

Affaire suivie par :

Anne-Laure BORIE/ Françoise KERRIEN

✉ : anne-laure.borie@ars.sante.fr

☎ : 04 69 85 52 58 – 52 43

Mesdames, Messieurs les maires
du département

Objet : lutte contre l'implantation du moustique tigre en Savoie – saison 2016

Depuis le mois de décembre 2014, le département de la Savoie est classé en département où le moustique tigre, *Aedes albopictus*, est implanté et actif. Ce moustique est vecteur de virus tels que le chikungunya, la dengue et le zika. Il constitue donc une menace pour la santé de la population et est également une importante source de nuisances. En effet, ses piqûres interviennent principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.

Suite à ce classement, le Préfet a pris un arrêté préfectoral le 8 juin 2015, déclinant le plan national anti-dissémination chikungunya, dengue et zika au niveau départemental. Il prévoit une mobilisation de l'ensemble des acteurs et des actions telles que :

- Surveillances entomologique et épidémiologique,
- Mesures renforcées de lutte anti-vectorielle,
- Communication /information des collectivités, professionnels de santé et du public.

Le Conseil Départemental de la Savoie a la charge de mettre en œuvre les mesures de surveillance entomologique et de lutte anti-vectorielle définies dans le plan. Il a confié cette mission à un organisme de droit public : l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD). Cet organisme est habilité à procéder aux opérations de surveillance et de lutte contre les moustiques. Son siège est situé à CHINDRIEUX.

A l'issue de la première année de mise en œuvre du plan départemental, il a été constaté l'installation pérenne et progressive du moustique tigre en Savoie notamment autour du bassin Aixois et jusqu'à Chambéry. La saison 2016 va commencer et il convient donc de maintenir une surveillance entomologique et épidémiologique renforcée ainsi que des mesures de lutte antivectorielle (LAV) afin de se prémunir des conséquences possibles sur la santé humaine.

Les communes sont des partenaires nécessaires pour la mise en œuvre des actions du plan, au regard du Code général des collectivités territoriales et des dispositions du règlement sanitaire départemental. Vous êtes un acteur important des opérations rentrant dans le cadre de la lutte contre la prolifération des insectes, dont *Aedes albopictus*, notamment par la mobilisation de vos administrés et l'information de vos agents municipaux.

La lutte contre ce moustique requérant une mobilisation forte des personnes susceptibles d'héberger des gîtes larvaires ou d'être en contact avec la forme adulte de ce moustique, il peut être fait appel à vos services pour assurer un relais dans les opérations de communication et/ou prendre part aux actions de prospection et de lutte sur le terrain (dans le domaine public et privé).

Copie pour information à :

- Madame la Secrétaire générale,
- Monsieur le Sous-préfet d'Albertville,
- Monsieur le Sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne

Pour vous accompagner dans ces démarches, l'ARS met à votre disposition des supports d'information et de communication, téléchargeables sur le site de l'ARS Auvergne/Rhône-Alpes : <http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/Moustique-tigre-luttons-cont.190556.0.html> :

- Pour distribuer au sein des équipes techniques municipales :
 - le guide d'identification des gîtes larvaires du moustique *Aedes albopictus* (dit moustique tigre) à l'attention des agents d'entretien des espaces publics non bâtis et des voiries ;

- Pour informer vos administrés :
 - une affiche et une carte postale sur les gestes à adopter pour lutter contre l'installation de cette espèce de moustiques.
 - un "kit" de communication comprenant des modèles d'articles longs ou courts que vous pouvez reprendre in-extenso ou modifier selon votre souhait pour diffusion par vos outils de communication locaux, ainsi que des modèles de messages pour panneaux à affichage variable.
 - une exposition mise à disposition gratuitement par l'ARS

- Pour distribuer aux voyageurs qui vous solliciteraient pour des informations :
 - une plaquette d'information à l'attention des voyageurs.

Je vous invite à vous rapprocher de l'ARS Auvergne/Rhône-Alpes pour obtenir des exemplaires imprimés de ces documents (contact : ARS-DT73-ENVIRONNEMENT-SANTE@ars.sante.fr).

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter les sites suivants :

- Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD) : www.eid-rhonealpes.com
- Portail signalement du moustique tigre : www.signalement-moustique.fr

Le service santé environnement reste à votre entière disposition pour tout renseignement.

Je vous remercie vivement pour votre implication dans cette lutte.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les maires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour la directrice générale et par délégation,
Le délégué départemental de la Savoie



Loïc MOLLET